



2025 - 096 Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2025
Service : Ressources humaines
Référence : A.T.

Objet : **TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

Le treize octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Jacqueline MENARD-BYRNE à Odile DENIAUD

Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE

Julien ROUSSEAU à Guy BERNARD-DAGA

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 31

Secrétaire : Marie-Estelle IRISSOU

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Social Territorial (CST) doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents – création

Service concerné	Intitulé du poste	Motif de la création	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Education	Animateur péri-éducatif	Pérennisation d'un besoin auparavant en renfort	Création du poste	Adjoint d'animation	17.34h
Education	Animateur péri-éducatif	Augmentation du besoin	Création du poste	Adjoint d'animation	11.07h
Ressources Humaines	Chargé.e carrières, paie, santé	Augmentation du besoin	Création du poste	Rédacteur	35h

Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Culture et patrimoine	Responsable du spectacle vivant	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Attaché	TC
Finances et commande publique	Assistant finances et commande publique	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC
Relations aux familles	Assistant de gestion administrative et comptable	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC
Ressources Humaines	Assistante RH	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC
Communication	Chargé de communication	Rédacteur	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TC
Culture et patrimoine	Médiateur des actions culturelles	Adjoint du patrimoine	TC	Réussite à concours de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	TC
Restauration collective et entretien ménager	Responsable d'office	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	Promotion interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste à compter du 1/11/2025	Agent de maîtrise	TC
Restauration collective et entretien ménager	Agent de restauration et d'entretien ménager	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	25h	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste à compter du 1/11/2025	Adjoint technique	30h
Education	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	24.08h	Mutation interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	24.14h
Espaces verts et naturels	Agent de maintenance des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique	TC
Piscine	Agent d'entretien et d'accueil	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	24.14h	Mutation interne de l'agent en poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique	17.50h
Piscine	Surveillant de baignade	Educateur des APS	5.67h	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Opérateur des APS	8h
Education	Responsable de site scolaire	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Animateur	TC
Education	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	23.93h	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	23.93h
Education	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	25h	Mutation interne de l'agent en	Création du poste et suppression de	Adjoint d'animation	19.89h

				poste et recrutement sur un autre temps	l'ancien poste à compter du 1/11/2025		
Education	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	19.89h	Mutation interne de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation	19.89h
Education	Animateur péri-éducatif	Adjoint d'animation	11.07h	Augmentation du besoin	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint d'animation	17.34h

Par ailleurs, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2025 nécessitent la transformation des postes correspondants :

Ancien grade	Nouveau grade
2 postes d'adjoint technique à temps non complet 30h à compter du 29/11/2025	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe temps non complet 30h à compter du 29/11/2025

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	Quotité de travail
Vie associative et initiatives locales	Renfort logistique et projets structurels	Du 26 août 2025 au 25 février 2026 (modification des dates)	Rédacteur	17.50h

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 13 octobre 2025 et après mise à jour, de 485 postes créés dont 53 postes non pourvus.

Au 30 juin 2025, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 483 postes créés dont 27 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2025-079 du 30 juin 2025 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 2 octobre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 6 octobre 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17.34h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11.07h,
 - 1 poste de rédacteur à temps complet.
- approuver la transformation des postes suivants :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet par un poste d'attaché à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet par 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet par 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet par 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet par un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet par un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1/11/2025,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25h par un poste d'adjoint technique à temps non complet 30h à compter du 1/11/2025,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24.08h par un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 24.14h,
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 30h par 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30h à compter du 29/11/2025,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet par un poste d'adjoint technique à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 24.14h par un poste d'adjoint technique à temps non complet 17.50h,
 - 1 poste d'éducateur des APS à temps non complet 5.67h par un poste d'opérateur des APS à temps non complet 8h,
 - 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet par un poste d'animateur à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23.93h par un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 23.93h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 25h par un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 19.89h à compter du 1/11/2025,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 19.89h par un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 19.89h,
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11.07h par un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17.34h.
- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste de rédacteur à temps complet du 26 août 2025 au 25 février 2026
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après ;
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025 ;



- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, la proposition du rapporteur par :

- **29 voix pour**
- **6 abstentions de Monsieur Yves ANDRIEUX, Madame Ludivine BEN BELLAL, Monsieur Olivier FRANC, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Catherine RADIGOIS et Monsieur Yvan VALLEE.**

À Couëron, le 13 octobre 2025

Marie-Estelle Irissou
La secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du _____ au _____ et transmise en Préfecture le _____
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20251013-20251013_202596-DE
Reçu le 17/10/2025



Tableau des effectifs au 13/10/2025

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière administrative	87,00	0,00	87,00	76,00	75,30	11,00	11,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	1,00	1,00
Attaché	21,00	0,00	21,00	19,00	18,90	2,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	1,00	1,00
Rédacteur	8,00	0,00	8,00	7,00	7,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19,00	0,00	19,00	19,00	18,60	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	7,00	0,00	7,00	6,00	6,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	17,00	0,00	17,00	14,00	13,80	3,00	3,00
Filière culturelle	18,00	1,00	17,50	17,00	16,30	1,00	1,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	1,00	0,50	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière technique	187,00	71,00	165,24	166,00	152,34	21,00	7,00
Ingénieur principal	6,00	0,00	6,00	4,00	3,90	2,00	2,00
Ingénieur	6,00	0,00	6,00	5,00	4,80	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	9,00	8,80	0,00	0,00
Technicien	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	8,00	2,00	7,83	8,00	7,83	0,00	0,00
Agent de maîtrise	5,00	1,00	4,92	5,00	4,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	48,00	16,00	41,30	48,00	43,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	18,00	5,00	17,26	16,00	15,80	2,00	2,00
Adjoint technique	83,00	46,00	69,13	67,00	58,37	16,00	2,00
Filière police municipale	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	1,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Filière sportive	11,00	4,00	9,50	10,00	8,89	1,00	1,00
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S.	4,00	3,00	3,27	3,00	2,66	1,00	1,00
Opérateur des A.P.S.	1,00	1,00	0,23	1,00	0,23	0,00	0,00
Filière médico-sociale	59,00	29,00	56,37	55,00	52,20	4,00	4,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8,00	1,00	7,86	7,00	6,76	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	6,00	2,00	5,00	4,00	3,33	2,00	2,00
Agent social	8,00	1,00	7,86	7,00	6,66	1,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	18,00	11,00	17,13	18,00	16,93	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	14,00	14,52	15,00	14,52	0,00	0,00
Filière animation	114,00	105,00	74,75	59,00	44,19	58,00	28,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	10,00	10,00	8,82	10,00	8,62	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	11,00	11,00	8,06	11,00	7,25	1,00	1,00
Adjoint d'animation	87,00	84,00	51,87	32,00	22,32	55,00	27,00
Total des emplois permanents	485,00	210,00	419,36	391,00	357,22	95,00	53,00



Accroissements temporaires ou saisonniers au 13/10/2025

Grade et temps de travail	Effectif	
Psychologue territorial	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 82h)
Adjoint du patrimoine	1	
vacations	1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 700h)
Attaché	1	
35,00	1	Renfort au service Moyens généraux (du 17/03/2025 au 31/12/2025)
Rédacteur	1	
35,00	1	Renfort au service Vie associative et initiatives locales (du 26/08/2025 au 25/02/2026)
Adjoint technique	2	
17,50	1	Renfort au service Vie associative et initiatives locales (du 1/09/2025 au 31/08/2026)
10,00	1	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/09/2025 au 31/08/2026)
Adjoint d'animation	7	
21,26	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2025 au 31/08/2026)
18,13	2	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
17,34	4	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
ATSEM principal de 2ème classe	2	
34,60	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2025 au 31/08/2026)
34,06	1	Renfort au service éducation (du 1/09/2025 au 31/08/2026)